

Bilans de compétences – Clients particuliers et professionnels

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les caractéristiques et les conditions d'achat des bilans de compétences fournis par PRISMAVIE RH à ses clients.

ARTICLE 1 : APPLICATION ET OPPOSABILITÉ

Le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV. Toute condition contraire posée par le client sera, sauf acceptation formelle et écrite, inopposable à PRISMAVIE RH, quel que soit le moment où elle aurait pu être portée à sa connaissance.

Le fait que PRISMAVIE RH ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions ne pourra être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Les présentes CGV sont susceptibles d'évolution. La version applicable est celle remise à la date de la commande.

Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés ou agents. Il reconnaît également avoir bénéficié, préalablement à toute commande, des informations et conseils nécessaires lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

ARTICLE 2 : DEVIS

Pour chaque bilan de compétences (BdC), PRISMAVIE RH s'engage à établir un devis. Ce dernier doit être retourné complété, daté, signé et comportant la mention « Bon pour accord ».

Une convention de formation professionnelle est également établie (notamment en cas de financement via le CPF, géré par la Caisse des dépôts et consignations). Le client s'engage à retourner le devis signé ainsi qu'un exemplaire de la convention dans un délai de 5 jours ouvrables. Dans le cas d'une convention tripartite, celle-ci devra être également signée par le financeur. Le non-respect de ce délai empêchera la réalisation du bilan.

À l'issue de la prestation, une attestation de réalisation, une attestation d'assiduité ainsi qu'un document de synthèse (strictement personnel et confidentiel) seront remis au bénéficiaire.

ARTICLE 3 : PRIX ET PAIEMENT

Les prix sont exprimés en euros TTC, les formations étant exonérées de TVA.
Le paiement s'effectue à réception de facture, après réalisation de la prestation, au comptant. Le règlement peut être effectué par virement bancaire ou chèque. Un paiement échelonné peut être envisagé, à condition d'un accord écrit préalable intervenu avant le démarrage de la formation.

En cas de retard de paiement :

- Des intérêts de retard seront appliqués au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal,
- Les factures non échues deviendront immédiatement exigibles,
- Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera appliquée, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce,
- Une indemnité complémentaire pourra être demandée sur justificatif, si les frais engagés dépassent le montant de l'indemnité forfaitaire.

ARTICLE 4 : ANNULATION ET REPORT

Toute demande d'annulation, de report ou de modification d'un rendez-vous doit être signalée par téléphone, puis confirmée par écrit (email). Cf. la charte de coopération remise lors de la phase préliminaire du BdC.

Les rendez-vous peuvent être reportés dans la mesure du possible.

En cas d'abandon du bilan, une facturation au prorata des heures effectivement réalisées sera appliquée.

La responsabilité de PRISMAVIE RH ne pourra être engagée en cas d'inexécution due à un événement fortuit ou à un cas de force majeure. Les clients seront informés par mail.

ARTICLE 5 : PROGRAMME DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le contenu du programme présenté dans la fiche descriptive est indicatif.

PRISMAVIE RH utilise des outils psychométriques (tests) reconnus pour leur validité, fournis par des éditeurs de référence, et uniquement utilisés par des praticiens habilités. Les résultats ne sont jamais communiqués à des tiers.

PRISMAVIE RH est engagée dans une démarche d'amélioration continue. À l'issue de chaque BdC, un questionnaire de satisfaction est proposé aux bénéficiaires, ainsi qu'un entretien de suivi 6 mois après la prestation et une nouvelle enquête sur l'évolution de leur situation professionnelle.

ARTICLE 6 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports de formation, quelle que soit leur forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la réglementation sur la propriété intellectuelle. Toute reproduction ou diffusion, même partielle, est interdite sans l'accord écrit de PRISMAVIE RH. Le client s'engage à ne pas les utiliser en dehors du cadre prévu.

ARTICLE 7 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS / RGPD

Les données personnelles transmises à PRISMAVIE RH sont utilisées pour le traitement des inscriptions et le suivi post-prestation (notamment à 6 mois). Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données.

Ce droit peut être exercé par mail à : contact@prismavie-rh.fr

ARTICLE 8 : LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE – MÉDIATION

Les présentes CGV et les relations contractuelles entre PRISMAVIE RH et ses clients sont régies par la loi française.

En cas de litige n'ayant pu être résolu à l'amiable :

- Pour les clients professionnels, la compétence exclusive est attribuée au Tribunal de commerce de Nantes, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.
- Pour les clients non professionnels (consommateurs), les règles légales de compétence territoriale et matérielle s'appliquent.

Cette clause est stipulée dans l'intérêt de PRISMAVIE RH, qui se réserve le droit d'y renoncer.

Médiation à la consommation

Conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation, tout consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation pour résoudre à l'amiable un litige avec PRISMAVIE RH.

PRISMAVIE RH propose le recours au médiateur suivant :

Adresse

CM2C- 49 Rue de Ponthieu

75008 Paris

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



Le consommateur peut également se rendre sur la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL) :

□ <https://ec.europa.eu/consumers/odr>

Acceptation des CGV

Le client et/ou le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV, annexées à la convention de formation professionnelle.

La signature du devis et de la convention ou contrat vaut acceptation des CGV.

PIL-DOC-012 - PRISMAVIE RH - MAJ SEPTEMBRE 2025

PRISMAVIE RH SAS au capital de 1500€ - 15, avenue de Langeais – 44800 SAINT-HERBLAIN -
contact@prismavie-rh.fr - www.prismavie-rh.fr N° SIRET 98816360600011 RCS NANTES – Code APE 7022Z -
N° OF : 52441224044 -N° TVA : FR13988163606 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'État. »

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



Actions de formation – Clients particuliers et professionnels

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les caractéristiques et les conditions d'achat des actions de formation fournis par PRISMAVIE RH à ses clients.

ARTICLE 1 : ADHÉSION ET DROIT DE RÉTRACTATION

Toute commande passée auprès de PRISMAVIE RH vaut acceptation pleine et entière, sans réserve, des présentes Conditions Générales de Vente (CGV). Ces CGV peuvent évoluer. La version applicable est celle transmise au Client lors de la commande.

Le Client garantit le respect de ces CGV par ses salariés, stagiaires, préposés ou sous-traitants impliqués dans l'action de formation.

Avant toute inscription, le Client reconnaît avoir reçu les informations nécessaires sur l'offre de formation, lui permettant de s'assurer de son adéquation avec ses besoins.

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, pour tout contrat conclu à distance ou hors établissement, le Client dispose d'un délai de 14 jours calendaires pour exercer son droit de rétractation sans justification ni frais. Passé ce délai, la commande est définitive.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DES FORMATIONS

PRISMAVIE RH détermine librement les méthodes, supports et moyens pédagogiques utilisés.

Les documents remis pendant la formation ont un rôle d'accompagnement et n'engagent pas l'organisme sur leur exhaustivité ni sur leur mise à jour après la session.

Les formations peuvent se dérouler en présentiel (dans les locaux du Client ou dans des salles externes) ou à distance.

PIL-DOC-012 - PRISMAVIE RH - MAJ SEPTEMBRE 2025

PRISMAVIE RH SAS au capital de 1500€ - 15, avenue de Langeais – 44800 SAINT-HERBLAIN -
contact@prismavie-rh.fr - www.prismavie-rh.fr N° SIRET 98816360600011 RCS NANTES – Code APE 7022Z -
N° OF : 52441224044 -N° TVA : FR13988163606 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'État. »

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



Les stagiaires en présentiel doivent respecter le règlement intérieur applicable aux locaux. Les stagiaires en distanciel sont responsables de leur connexion internet et de leur matériel.

Une convocation est adressée avant le début de la formation, précisant les modalités pratiques (date, horaires, lieu ou lien de connexion).

PRISMAVIE RH se réserve le droit de modifier, si nécessaire, le programme, les intervenants ou le lieu, tout en veillant à maintenir la qualité pédagogique initialement prévue.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION ET COMMANDE

Inscription

L'inscription doit être confirmée par écrit (devis et/ou convention de formation signée). Elle vaut acceptation des CGV, du règlement intérieur et des éventuelles conditions particulières.

Commande

Pour une formation inter-entreprises, le Client valide le programme tel que présenté au moment de l'inscription.

Pour une formation intra-entreprise, le contenu est défini dans la proposition transmise par PRISMAVIE RH (pédagogique et financière). L'accord du Client sur cette proposition vaut commande ferme.

Lorsque la formation fait l'objet d'une demande de financement auprès d'un opérateur de compétences (OPCO), l'inscription est réputée définitive dès confirmation écrite de la prise en charge. En cas de refus de financement, les frais de formation restent dus par le Client.

PRISMAVIE RH pourra refuser une nouvelle commande d'un Client qui n'aurait pas réglé ses factures antérieures.

PIL-DOC-012 - PRISMAVIE RH - MAJ SEPTEMBRE 2025

PRISMAVIE RH SAS au capital de 1500€ - 15, avenue de Langeais – 44800 SAINT-HERBLAIN -
contact@prismavie-rh.fr - www.prismavie-rh.fr N° SIRET 98816360600011 RCS NANTES – Code APE 7022Z -
N° OF : 52441224044 -N° TVA : FR13988163606 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'État. »

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



ARTICLE 4 : ANNULATION ET REPORT

Par le Client

Toute annulation ou report doit être confirmé par écrit.

Formation annulée entre J-15 et J-6 : facturation de 30 % du prix.

Formation annulée à moins de 5 jours ouvrés : facturation de 100 % du prix.

Toute formation débutée est due intégralement.

En cas de report, si celui-ci est demandé à moins de 15 jours du démarrage, une indemnité de 30 % sera facturée. La reprogrammation doit intervenir dans un délai de 6 mois maximum.

Dans les formations interentreprises nécessitant la location d'une salle, le Client supportera en plus le coût de location si l'annulation ou le report survient à moins de 15 jours.

Un stagiaire peut être remplacé par un autre, sur simple demande écrite, jusqu'au début de la session.

Par PRISMAVIE RH

PRISMAVIE RH peut annuler ou reporter une session en cas de nombre insuffisant de participants, d'indisponibilité d'un formateur, de problème logistique ou de force majeure.

Le Client sera prévenu dans un délai raisonnable (au moins 8 jours ouvrés sauf cas exceptionnel).

En cas d'annulation sans report dans les 6 mois, les frais de formation déjà réglés seront remboursés, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DES PARTIES

Obligations du Client

Le Client s'engage à :

PIL-DOC-012 - PRISMAVIE RH - MAJ SEPTEMBRE 2025

PRISMAVIE RH SAS au capital de 1500€ - 15, avenue de Langeais – 44800 SAINT-HERBLAIN -
contact@prismavie-rh.fr - www.prismavie-rh.fr N° SIRET 98816360600011 RCS NANTES – Code APE 7022Z -
N° OF : 52441224044 -N° TVA : FR13988163606 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'État. »

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



- transmettre à PRISMAVIE RH toutes informations utiles à l'adaptation de la formation ;
- régler les sommes dues selon les conditions prévues ;
- veiller au respect par ses salariés des obligations fixées par les CGV et le règlement intérieur.

Obligations du Stagiaire

Le stagiaire doit :

- suivre la formation avec assiduité et signer les feuilles d'émargement (ou attestation de connexion en distanciel) ;
- respecter le règlement intérieur et les consignes du formateur ;
- adopter une attitude professionnelle.

Les absences injustifiées, retards répétés ou comportements perturbateurs peuvent entraîner l'exclusion de la formation et l'absence de délivrance d'attestation.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DE PRISMAVIE RH

PRISMAVIE RH met en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la qualité de ses formations :

- intervention d'animateurs qualifiés,
- mise à disposition de supports adaptés,
- attestation de participation remise en fin de formation.

Des questionnaires seront transmis avant et après la session pour identifier les besoins et évaluer la satisfaction. Ces éléments alimentent la démarche d'amélioration continue de l'organisme.

ARTICLE 7 : TARIFS ET PAIEMENT

Prix

Les tarifs figurent sur les programmes ou devis transmis. Les prix sont exprimés

PIL-DOC-012 - PRISMAVIE RH - MAJ SEPTEMBRE 2025

PRISMAVIE RH SAS au capital de 1500€ - 15, avenue de Langeais – 44800 SAINT-HERBLAIN -
contact@prismavie-rh.fr - www.prismavie-rh.fr N° SIRET 98816360600011 RCS NANTES – Code APE 7022Z -
N° OF : 52441224044 -N° TVA : FR13988163606 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'État. »

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



en euros TTC, les formations étant exonérées de TVA. Des frais annexes (déplacement, location de salle, repas) peuvent être ajoutés selon les cas et sont indiqués dans le devis.

Paielement

Le règlement s'effectue par chèque ou virement bancaire dans un délai maximum de 15 jours suivant réception de facture. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Prise en charge par un OPCO

En cas de financement partiel ou total par un OPCO :

- le Client doit s'assurer de l'accord de prise en charge avant le démarrage de la formation ;
- en cas de refus, de retard ou de non-paiement de l'OPCO, le Client reste redevable de l'intégralité du coût.

Retard de paiement

Tout retard entraîne :

- des pénalités calculées à 3 fois le taux d'intérêt légal,
- une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (art. L441-10 C. commerce),
- le cas échéant, le remboursement des frais supplémentaires engagés.

ARTICLE 8 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports de formation, quelle que soit leur forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la réglementation sur la propriété intellectuelle. Toute reproduction ou diffusion, même partielle, est interdite sans l'accord écrit de PRISMAVIE RH. Le client s'engage à ne pas les utiliser en dehors du cadre prévu.

ARTICLE 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS / RGPD

Les données personnelles transmises à PRISMAVIE RH sont utilisées pour le traitement des inscriptions et le suivi post-prestation (notamment à 6 mois). Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au RGPD,

PIL-DOC-012 - PRISMAVIE RH - MAJ SEPTEMBRE 2025

PRISMAVIE RH SAS au capital de 1500€ - 15, avenue de Langeais – 44800 SAINT-HERBLAIN -
contact@prismavie-rh.fr - www.prismavie-rh.fr N° SIRET 98816360600011 RCS NANTES – Code APE 7022Z -
N° OF : 52441224044 -N° TVA : FR13988163606 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'État. »

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données.

Ce droit peut être exercé par mail à : contact@prismavie-rh.fr

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉ

La responsabilité de PRISMAVIE RH est limitée aux dommages directs prouvés, et plafonnée au montant de la prestation facturée.

Aucun dédommagement ne pourra être réclamé pour des pertes indirectes (perte d'exploitation, perte de chance, atteinte à l'image...).

Le Client est tenu de souscrire une assurance responsabilité civile couvrant ses stagiaires.

PRISMAVIE RH ne peut être tenue responsable des vols ou dégradations concernant les effets personnels des stagiaires.

ARTICLE 11 : VALIDATION DES FORMATIONS

La participation à une formation n'implique pas l'obtention automatique d'un diplôme, certificat ou titre.

La délivrance d'attestations ou de validations dépend des critères pédagogiques définis par PRISMAVIE RH et de l'assiduité des stagiaires.

ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE – MÉDIATION

Les présentes CGV et les relations contractuelles entre PRISMAVIE RH et ses clients sont régies par la loi française.

En cas de litige n'ayant pu être résolu à l'amiable :

- Pour les clients professionnels, la compétence exclusive est attribuée au Tribunal de commerce de Nantes, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.
- Pour les clients non professionnels (consommateurs), les règles légales de compétence territoriale et matérielle s'appliquent.

Cette clause est stipulée dans l'intérêt de PRISMAVIE RH, qui se réserve le droit d'y renoncer.

Médiation à la consommation

PIL-DOC-012 - PRISMAVIE RH - MAJ SEPTEMBRE 2025

PRISMAVIE RH SAS au capital de 1500€ - 15, avenue de Langeais – 44800 SAINT-HERBLAIN -
contact@prismavie-rh.fr - www.prismavie-rh.fr N° SIRET 98816360600011 RCS NANTES – Code APE 7022Z -
N° OF : 52441224044 -N° TVA : FR13988163606 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'État. »

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



Conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation, tout consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation pour résoudre à l'amiable un litige avec PRISMAVIE RH.

PRISMAVIE RH propose le recours au médiateur suivant :

Adresse

CM2C

49 Rue de Ponthieu

75008 Paris

Le consommateur peut également se rendre sur la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL) :

□ <https://ec.europa.eu/consumers/odr>

Acceptation des CGV

Le client et/ou le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV, annexées à la convention de formation professionnelle.

La signature du devis et de la convention ou contrat vaut acceptation des CGV.

PIL-DOC-012 - PRISMAVIE RH - MAJ SEPTEMBRE 2025

PRISMAVIE RH SAS au capital de 1500€ - 15, avenue de Langeais – 44800 SAINT-HERBLAIN -
contact@prismavie-rh.fr - www.prismavie-rh.fr N° SIRET 98816360600011 RCS NANTES – Code APE 7022Z -
N° OF : 52441224044 -N° TVA : FR13988163606 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'État. »